

■ **Rodrigues Informatique**, à Romont, raison individuelle, achat, vente et service après-vente de matériel informatique (FOSC du 26.06.2002, no 121, p. 4790). Par ordonnance du 2 juillet 2001, le président du Tribunal de la Glâne a suspendu pour défaut d'actif la liquidation de la faillite du titulaire, Fernando Jorge Neto Rodrigues. La faillite a été clôturée, faute d'avance de frais. Cette raison est radiée d'office, en application de l'art. 66 al. 1 ORC.

Journal no 50 du 12.03.2002
(00395638)